



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCATION

23/04/2026

DATE D’AFFICHAGE

23/04/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS

| | |
|-------------|----|
| EN EXERCICE | 23 |
| PRESENTS | 21 |
| VOTANTS | 22 |

N° 2026-067-14

L’an deux mille vingt-six,
le Mercredi vingt-neuf avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire
Etaient présents :

Franck PERO, Anne COUPLEZ, Pierre ARMAND, Isabelle AMARIGLIO, Bastien BODOT, Hélène FAVART, Joseph MASSARD, Hélène CALAC, Jean-Pierre LONCQ, Guillaume BRIERE DE LA HOSSERAYE, Mylène BEYAERT, Christian COURTES, Alain PLAIDEAU, Fatima RYARE, Jean-Louis ESTELLON, Ingrid DUPUIS, Johanna GUARCH-FERRER, Elsa BANCET, Ludovic BAUDISSION, Florian DARMANDE et Djimmy GABURRI.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Sylvie BASTIDE, a donné procuration à Bastien BODOT.

Absents :

Martine BOLIN-SIMIAN

Madame Isabelle AMARIGLIO a été élue Secrétaire.

OBJET :

VOTE DES TAUX D’IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Monsieur le Maire expose que le vote des taux par une collectivité doit faire l’objet d’une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Il propose à l’Assemblée de ne pas modifier les taux d’imposition pour l’année 2026.

Après exposé et délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre), de ne pas changer les taux d’imposition pour l’année 2026. A savoir :

| | |
|------------------------|---------|
| Foncier bâti..... | 36,29 % |
| Foncier non bâti..... | 72,78 % |
| Taxe d’habitation..... | 13,50 % |

Pour un produit de 1 351 254,00 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 04 Mai 2026.

Le Maire,

